

A 24 F ARTICLES POUR FUMEURS; BOÎTES D'ALLUMETTES (briquets F 23 Q)

Schéma général

PIPES DE FUMEURS; EMBOUTS

Structures générales	1/00
Pipes particulières	1/28, 1/30, 3/00
Fourneaux; bouquins	5/00; 7/00
Accessoires; séchage	9/00; 11/00

ARTICLES POUR FUMER LES CIGARES

OU LES CIGARETTES	13/00, 15/00, 17/00
POCHETTES OU BOÎTES D'ALLUMETTES	27/00, 29/00
AUTRES ARTICLES POUR FUMEURS	19/00 à 25/00, 31/00, 47/00

Pipes de fumeurs

1/00	Pipes de fumeurs (pipes d'apiculteurs A 01 K 55/00)
1/02	. avec aménagements pour l'épuration ou le refroidissement de la fumée (narghilés 1/30)
1/04	. . avec alvéoles pour la fumée ou purgeurs pour la salive
1/06	. . . à l'intérieur de la pipe
1/08 dans le tuyau
1/10 dans le fourneau
1/12	. . . à l'extérieur de la pipe
1/14 avec réservoir à liquide
1/16	. . avec conduits de fumée en zig-zag ou similaires
1/18	. . avec garnitures internes non absorbantes
1/20	. . avec garnitures internes absorbantes
1/22	. . avec dispositions pour le refroidissement par air, p.ex. pipes à double paroi
1/24	. pour brûler le tabac de bas en haut
1/26	. avec dispositifs de remplissage
1/28	. Pipes en forme de tubes, p.ex. en forme de cigares
1/30	. Narghilés
1/32	. Emploi de matériaux spécifiés pour les pipes
3/00	Pipes de fumeurs combinées avec d'autres objets (articles pour fumeurs montés sur cannes A 45 B 3/16)
3/02	. avec accessoires de nettoyage

Éléments constitutifs des pipes ou accessoires; Bouquins

5/00	Fourneaux de pipes
5/02	. avec dispositions pour les maintenir verticaux en dehors de l'emploi
5/04	. avec trous d'admission d'air
5/06	. avec garnitures de terre cuite ou similaires
5/08	. . avec foyers munis de grilles ou similaires
5/10	. Couvercles de fourneaux fixés et amovibles
5/12	. . avec bourre-pipes fixés sur eux
5/14	. . avec écrans pare-vent
7/00	Bouquins pour pipes; Bouquins pour fume-cigares ou fume-cigarettes
7/02	. à raccords amovibles
7/04	. avec filtres à fumée (filtres à cet effet A 24 D 3/00)
9/00	Accessoires pour pipes de fumeurs
9/02	. Bourre-pipes, c. à d. dispositifs destinés à tasser le tabac dans la pipe (combinés avec des récipients pour tabac 23/04)
9/04	. Dispositifs de nettoyage pour pipes (combinés avec des pipes 3/02)
9/06	. . pour tuyaux, p.ex. brosses, aiguilles, cordons
9/08	. . Jeux d'articles de nettoyage

9/10	. . pour fourneaux, p.ex. grattoirs, articles à dents coupantes pour nettoyer les fourneaux de pipe
9/12	. . Dispositifs pour nettoyage des pipes à la vapeur, à l'air ou à l'eau
9/14	. Porte-pipes ou râteliers pour pipes
9/16	. Enveloppes ou boîtes protectrices pour pipes ou éléments de pipes

11/00 Séchage des pipes de fumeurs**13/00 Articles pour fumer les cigares ou cigarettes**

13/02	. Fume-cigares ou fume-cigarettes (bouquins 7/00)
13/04	. . avec aménagements pour l'épuration ou le refroidissement de la fumée (narghilés 1/30)
13/06	. . . avec filtres à fumée (filtres à cet effet A 24 D 3/00)
13/08	. . à dispositifs particuliers, p.ex. pointes ou griffes pour maintenir les cigares ou cigarettes
13/10	. . avec éjecteurs pour les bouts fumés
13/12	. . combinés avec d'autres objets, p.ex. des articles pour écrire (combinés avec des cannes ou manches de parapluie A 45 B 3/16)
13/14	. . Etuis protecteurs
13/16	. Manches de sûreté pour cigares ou cigarettes, destinés à éviter les dégâts provoqués par des cendres incandescentes
13/18	. Eteignoirs pour cigares ou cigarettes
13/20	. . Moyens pour détacher la cendre incandescente
13/22	. Supports pour maintenir des cigares ou des cigarettes en fumant
13/24	. Appareils pour couper, fendre ou perforer les cigares, p.ex. combinés avec un briquet (combinés avec des cisailles à main ou des ciseaux B 26 B 13/22)
13/26	. . de poche
13/28	. Dispositifs pour souffler à travers des cigares
13/30	. Dispositions pour former des dessins ou des ronds de fumée (jouets à fumée A 63 H 33/28)

15/00 Etuis ou boîtes à cigares ou cigarettes (emballages B 65 D)

15/02	. à utiliser chez soi (adaptations pour emploi dans des véhicules B 60 N 3/12)
15/04	. . avec accessoires permettant de ne libérer qu'un seul cigare ou une seule cigarette à la fois
15/06	. . avec des moyens pour les présenter (15/04 a priorité) [2]
15/08	. . combinés avec d'autres objets
15/10	. . . avec des briquets
15/12	. de poche
15/14	. . avec accessoires permettant de ne libérer qu'un seul cigare ou une seule cigarette à la fois
15/16	. . avec des moyens pour les présenter (15/14 a priorité) [2]

A 24 F

- 15/18 . . combinés avec d'autres objets
- 15/20 . à compartiments distincts pour chaque cigare ou cigarette

17/00 Etuis pour papier à cigarettes

Autres articles pour fumeurs

19/00 Cendriers de fumeurs (agencements dans le cadre des aménagements des véhicules pour les passagers B 60 N 3/08)

- 19/02 . à éléments intérieurs séparables
- 19/04 . à faux-fond pouvant se dérober
- 19/06 . à coupe ou faux-fond basculables
- 19/08 . à faux-fond coulissant
- 19/09 . à dispositifs de sécurité à action automatique, p.ex. réagissant à la chaleur
- 19/10 . combinés avec d'autres articles (15/08 a priorité)
- 19/12 . . avec des boîtes d'allumettes
- 19/14 . . avec des éteignoirs

21/00 Supports pour articles de fumeurs

23/00 Récipients pour tabac, poudre à priser ou tabac à chiquer

- 23/02 . Blagues à tabac
- 23/04 . . combinées avec d'autres objets, p.ex. avec des dispositifs pour bourrer les pipes

25/00 Dispositifs utilisés par les fumeurs pour régler le degré d'humidité ou pour parfumer des cigares, des cigarettes ou du tabac (humidification en usine A 24 B 3/04)

- 25/02 . Dispositifs d'humidification

27/00 Pochettes ou boîtes d'allumettes (emballages B 65 D; composition des surfaces de grattage, allumettes C 06 F)

- 27/02 . avec des moyens pour séparer les allumettes les unes des autres
- 27/04 . Etuis protecteurs pour boîtes d'allumettes
- 27/06 . avec éléments de protection contre le vent
- 27/08 . Supports pour boîtes d'allumettes (27/10 a priorité)
- 27/10 . Récipients pour allumettes ou pour boîtes d'allumettes destinés à être fixés aux murs
- 27/12 . Pochettes plates
- 27/14 . Distributeurs d'allumettes; Distributeurs pour allumettes disposées sur des bandes (point de vue distribution en général B 65 D 83/00)
- 27/16 . . de poche
- 27/18 . . . avec des moyens pour prévenir l'inflammation spontanée
- 27/20 . . . avec des moyens pour enflammer les allumettes lors de leur présentation
- 27/22 . . de maison
- 27/24 . . . avec des moyens pour prévenir l'inflammation spontanée
- 27/26 . . . avec des moyens pour enflammer les allumettes lors de leur présentation; Allumeurs pour allumettes en bandes

29/00 Dispositifs pour enflammer les allumettes; Articles pour tenir les allumettes enflammées

31/00 Allume-pipes en papier; Dispositifs pour fendre les allumettes

47/00 Articles pour fumeurs non prévus ailleurs